

# Permis de déménagement spécial

(Restriction de poids dans les rues)

Liste de contrôle et trousse de demande



*Le présent document et toutes les pièces jointes sont fournis pour aider les personnes qui demandent certains permis et approbations qu'exigent divers arrêtés de The City of Saint John ainsi que des lois et règlements. En cas de divergence entre le présent document et ses pièces jointes et l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable, c'est l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable qui l'emporte.*

Liste de contrôle des éléments d'une demande complète pour :

## ➤ **Permis de déménagement spécial**

Requis pur la conduite d'un véhicule dans la ville de Saint John dont le poids de chaque essieu dépasse quatre-vingts pour cent (80%) du poids par essieu autorisé en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur (chap. M-17).

Le demandeur doit soumettre:

- **Le formulaire de demande rempli et signé**
- Croquis ou dessin montrant l'itinéraire proposé
  - Le dessin doit être à l'échelle et portant des dimensions.
  - Le dessin doit inclure une liste des rues de la ville, y compris la référence aux rues transversales et aux adresses civiques, mais qui ne sont pas incluses dans l'Annexe A du règlement (voir ci-joint).
- **Plan de gestion du trafic**
- **Rapport des ingénieurs (avant le rapport de déménagement)**
  - Le rapport doit évaluer l'espace disponible sur le parcours, identifier les limites, les mesures d'atténuation par rapport aux limites identifiées et celles nécessaires pour réduire ou éliminer les dommages aux infrastructures de la ville.
- **Lettres de confirmation**
  - De la part du demandeur, acceptant de suivre toutes les mesures d'atténuation décrites dans le rapport de l'ingénieur.
  - De la part de la police de Saint John, qu'un permis de dimensions hors normes ait été délivré ou qu'un tel permis ne soit pas nécessaire.
  - De la part du ministère des Transports et de l'Infrastructure de la province du Nouveau-Brunswick, indiquant qu'un permis spécial a été délivré ou qu'un tel permis n'est pas nécessaire.
- **Déclaration signée**
  - Déclaration qu'il n'est pas raisonnable ou possible de diminuer le poids de la charge ou de redistribuer la charge pour respecter les limites de poids autorisé par essieu.
- **Formulaire d'indemnisation rempli**
- Certificat d'assurance de l'entrepreneur rempli pondant aux exigences spécifiées par la Ville et vérifié par la gestion des risques.
  - Pas moins de 2 000 000 \$
  - La Ville de Saint John désignée comme assuré supplémentaire
  - Contient une clause de responsabilité réciproque
- **Paiement des frais de permis de 300 \$**
- **Paiement d'un dépôt de garantie de 10 000 \$**



|  |                      |                                    |                    |
|--|----------------------|------------------------------------|--------------------|
| Lieu de départ:                              |                      | Lieu final :                       |                    |
| NO DE DEMANDE:                               |                      | FRAIS/DÉPÔT DE GARANTIE PAYÉS PAR: |                    |
|  |                      | CASSIER:                           |                    |
| RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR<br>DE LA DEMANDE | AUTEUR DE LA DEMANDE | COURRIEL                           | TÉLÉPHONE          |
|  | ADRESSE POSTALE      |                                    | CODE POSTALE       |
|  | ENTREPRENEUR         | COURRIEL                           | TÉLÉPHONE          |
|  | ADRESSE POSTALE      |                                    | CODE POSTALE       |
|  | CONSULTANT           | COURRIEL                           | TÉLÉPHONE          |
|  | ADRESSE POSTALE      |                                    | CODE POSTALE       |
| RUES ET RUES TRANSVERSALES                   | RUES                 | HEURE                              | RUES TRANSVERSALES |
|  |                      |                                    | HEURE              |
| DATE DE DÉMÉNAGEMENT:                        |                      | DATE ALTERNATIVE:                  |                    |

*Déclaration générale sur la collecte de données*

*Les présents renseignements sont recueillis en vue de la prestation, par The City of Saint John, d'un programme ou d'un service existant. Seuls les renseignements nécessaires à la prestation du programme ou du service sont recueillis. Sauf si la loi le prescrit, The City of Saint John ne partagera pas vos renseignements personnels avec un tiers sauf avec votre consentement exprès.*

*La Loi sur les municipalités et la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée confèrent l'autorisation légale pour recueillir ces renseignements. Pour obtenir plus de renseignements, ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'agent de gestion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels :*

L'HÔTEL DE VILLE  
15 Market Square Saint  
John, NB E2L 1E8  
[commonclerk@saintjohn.ca](mailto:commonclerk@saintjohn.ca)  
(506) 658-4455



*La présente demande contient tous les documents nécessaires pour obtenir le ou les permis ou approbations demandés. Je conviens de me conformer aux plans et devis descriptifs ainsi qu'à tous les arrêtés municipaux et aux conditions imposées par la municipalité.*

\_\_\_\_\_  
Nom de l'auteur de la demande

\_\_\_\_\_  
Signature de l'auteur de la demande

\_\_\_\_\_  
Date

# EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

En vertu du règlement LG-17:

## Un règlement concernant les restrictions de poids dans la ville de Saint John

Les exigences en matière d'assurance requises par la Ville, telles qu'elles sont énoncées dans le Règlement municipal de la Ville de Saint John, concernant les restrictions de poids, ont été révisées. Une preuve satisfaisante de l'assurance requise, par écrit, sera fournie à la Ville. Les preuves seront fournies sous une forme SATISFAISANTE pour le commissaire et devront prouver que, à un minimum, la couverture suivante est en place.

- a) Une assurance responsabilité civile commerciale, émise sur la base d'un événement, avec une limite minimale de deux millions dollars (2 000 000 \$); \_\_\_\_\_
- b) La couverture doit indiquer que la Ville est ajoutée en tant qu'assuré supplémentaire; \_\_\_\_\_
- c) Confirmer que la police contient une clause de responsabilité réciproque; \_\_\_\_\_

Les exigences en matières d'assurance ont été prouvées de manières satisfaisante pour le permis suivant:

Référence du permis : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Ian Fogan, BBA FCIP CRM  
Manager, Risk Management  
City of Saint John

Date: \_\_\_\_\_

| SCHEDULE "A"   | ANNEXE « A »  |
|--|---|
| <b>Route to the Port &amp; Digby Ferry</b>   | <b>Route menant au port et au traversier de Digby</b>   |
| Ludlow Street (Route 1 Ramp to King Street West)<br>King Street West<br>Market Place<br>St. John Street<br>Lancaster Street (St. John Street to Digby Ferry Road)<br>Digby Ferry Road  | Rue Ludlow (bretelle d'accès de la route 1 à la rue King Ouest)<br>Rue King Ouest<br>Place Market<br>Rue St. John<br>Rue Lancaster (de la rue St. John au chemin Digby Ferry)<br>Chemin Digby Ferry   |
| <b>Routes to Industrial Parks &amp; interior streets</b>   | <b>Routes menant aux parcs industriels et aux rues intérieures</b>  |
| King William Road<br>Stinson Drive<br>Bayside Drive<br>Grandview Avenue (Bayside Drive to Industrial Drive)<br>Old Black River Road (Grandview Avenue to McAllister Industrial Park)<br>Industrial Drive<br>Dedication Street<br>Expansion Avenue<br>McIlveen Drive<br>Whitebone Way   | Chemin King William<br>Promenade Stinson<br>Promenade Bayside<br>Avenue Grandview (de la promenade Bayside à la promenade Industrial)<br>Chemin Old Black River (de l'avenue Grandview au parc industriel McAllister)<br>Promenade Industrial<br>Rue Dedication<br>Avenue Expansion<br>Promenade McIlveen<br>Voie Whitebone   |
| <b>Route 100</b>   | <b>Route 100</b>  |
| Ocean Westway between Manawagonish Road and the exit from Route 7<br>Manawagonish Road (Ocean Westway to Fairville Boulevard)<br>Fairville Boulevard<br>Harding Street<br>Main Street West (Simms Corner to Harding Street)<br>Bridge Road<br>Chesley Drive<br>Main Street (Chesley Drive to Union Street)<br>Union Street (Main Street to Smythe Street)<br>Smythe Street (Union Street to Station) | Voie Ouest Ocean entre le chemin Manawagonish et la sortie de la route 7<br>Chemin Manawagonish (de la Voie Ouest Ocean au boulevard Fairville)<br>Boulevard Fairville<br>Rue Harding<br>Rue Main Ouest (de Simms Corner à la rue Harding)<br>Chemin Bridge<br>Promenade Chesley<br>Rue Main (de la promenade Chesley à la rue Union)<br>Rue Union (de la rue Main à la rue Smythe)<br>Rue Smythe (de la rue Union à la rue |

|   |   |
|---|---|
| Street)<br>Station Street<br>City Road<br>Rothesay Avenue<br>Rothesay Road  | Station)<br>Rue Station<br>Chemin City<br>Avenue Rothesay<br>Chemin Rothesay  |
| <b>Connection Routes</b>  | <b>Routes de raccordement</b>   |
| Hilyard Street<br>Paradise Row<br>Russell Street<br>Thorne Avenue<br>Loch Lomond Road (Bayside Drive to<br>McAllister Drive)<br>McAllister Drive<br>Crown Street<br>Broad Street<br>Prince William Street<br>Water Street<br>Saint Patrick Street<br>Courtenay Bay Causeway | Rue Hilyard<br>Rang Paradise<br>Rue Russell<br>Avenue Thorne<br>Chemin Loch Lomond (de la promenade<br>Bayside à la promenade McAllister)<br>Promenade McAllister<br>Rue Crown<br>Rue Broad<br>Rue Prince William<br>Rue Water<br>Rue Saint Patrick<br>Pont-jetée Courtenay Bay |